

Collectif pour l'hôpital de Moûtiers
BP 82
73600 Moûtiers
collectif.hopital.moutiers@gmail.com

Moûtiers le 15 mai 2017

Chèr(e)s adhérent(e)s

Les prochaines élections législatives constituent une étape décisive de partage voire de « transfert » de la mobilisation sans relâche du conseil d'administration du collectif vers ses adhérents, et à l'ensemble de nos concitoyens.

Comment ?

Nous vous invitons à une réunion publique :

le Vendredi 9 Juin à 19h30

à la salle des fêtes de Salins-les-Thermes (haut - Avenue du Château)

où nous rendrons compte des réponses apportées par l'ensemble des candidats de notre 2^e circonscription aux questions jointes à ce courrier. Vous aurez ainsi des éléments d'appréciation supplémentaires pour contribuer au choix de notre député. Mais vous pouvez aussi vous inspirer de certaines questions pour interpeller les candidats lors de leurs réunions de campagne !

Pourquoi ?

Nous avons fondé beaucoup d'espoir sur la participation des acteurs de santé, des élus et des acteurs économiques conviés à la rencontre du 19 avril dernier ...

Le texte d'accueil ci-joint témoigne du contraire et explique notre décision d'interpeller les candidats aux législatives sur le cas spécifique de notre bassin de santé et de notre hôpital.

Il est inconcevable qu'un tel équipement, hier performant, qui constitue un élément relevant d'une politique bien comprise d'aménagement du territoire dans son rapport « qualité/coût/services rendus », soit sacrifié par une vision à court terme !

Or, l'engagement des candidats et surtout des futurs élus est, à l'occasion de la campagne, un moyen fort pour que l'administration de la santé nous entende dans une situation actuelle gravement détériorée d'accès aux soins, en particulier en matière d'urgences vitales.

Il y va donc de l'importance accordée aux votes que nous allons émettre lors des prochaines législatives de juin !

Nous vous espérons nombreux à cette réunion. Avec un public plus large encore !

Le président du collectif

Bernard Fraissard

Au dos : Questions aux candidats

PJ : les objectifs de la rencontre du 19 avril à Bozel

À consulter régulièrement : <http://www.hopital-moutiers.com>

Adhésion ou DON au	Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers	collectif.hopital.moutiers@gmail.com
NOM.....	Prénom.....	tel (mobile si possible).....
Adresse.....		@e-mail :
Cotisation de 5€ et/ou don de€ (déductible des impôts - Cochez pour recevoir un justificatif <input type="checkbox"/>)		
A retourner à : Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers - BP 82 - 73600 MOÛTIERS		

Questions aux candidats aux élections législatives des 11 et 18 Juin 2017

Le collectif pour l'hôpital de Moûtiers a beaucoup œuvré depuis 4 ans pour le maintien des urgences dans un hôpital de proximité de plein exercice au pied des « 3 vallées ».

Vous trouverez ci-joint deux textes qui positionnent nos dernières initiatives :

- l'intervention liminaire à la rencontre du 19 avril à Bozel à laquelle les acteurs économiques et de santé du secteur étaient conviés,
- la décision prise de porter à la connaissance des électeurs le 9 juin prochain, au cours d'une réunion publique, les réponses écrites de l'ensemble des candidats aux législatives aux questions suivantes sur le dossier de hôpital de Moûtiers :

1) Suivant votre connaissance du dossier ou bien en fonction d'éléments que nous pouvons vous communiquer (à votre demande) êtes-vous disposé(e) à demander la réouverture des urgences et donc des blocs opératoires dédiés à la chirurgie traumatique saisonnière puis orthopédique programmée ? Comment ?

2) Nous sommes convaincus que la réalisation de ces objectifs passe par la « défusion » des sites de Moûtiers et d'Albertville du CHAM. Y souscrivez-vous ?

Au titre de l'organisation des Groupements Hospitaliers de Territoires, ici le GHT Savoie, défendez-vous cette spécificité de l'hôpital de Moûtiers, étant donné sa position géographique stratégique ?

3) Plusieurs articles (cf notre document) des lois n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 **de modernisation de notre système de santé** et n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 **de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne** offrent des dispositions fortes permettant de justifier le retour d'une organisation sanitaire hospitalière de qualité, adaptée au territoire et répondant aux besoins de la population touristique comme permanente.

Quelles initiatives prendrez-vous pour en obtenir l'application ? Quelle politique budgétaire comptez-vous appliquer dans le cadre de l'**ONDAM** ?

4) Considérez-vous que : l'objectif énoncé « *qu'aucun français ne soit jamais à plus de trente minutes d'un service d'urgence* » doive être maintenu ? La combinaison SMUR / cabinets médicaux puisse se substituer à un service d'urgences hospitalières ?

5) Dans tous les cas, quelle est votre conception d'une politique de santé pour nos territoires ? Quelle est votre position sur le numerus-clausus, sur la liberté d'installation des médecins ? Sur le rapport public / privé ?

6) Nous sommes un collectif d'usagers qui demande à être représenté dans les instances de gestion sanitaire (Conseil de Surveillance, Conseil Territorial de Santé). Y êtes-vous favorable ? Etes-vous prêt à nous épauler ?

7) À ce jour, pensez-vous que les décisions prises par le Ministère de la Santé au niveau local pour répondre aux besoins sanitaires des populations, résidentes et touristiques, soient satisfaisantes et pertinentes ?

Selon vous, ont-elles apporté une meilleure offre de soins, ou au contraire une diminution ?

Questions élaborées par le collectif de l'hôpital de Moûtiers lors du CA du 9 Mai 2017.

Les réponses devront nous parvenir au plus tard le 6 juin 2017 : Collectif pour l'hôpital de Moûtiers BP82 73600 Moûtiers -et collectif.hopital.moutiers@gmail.com

Collectif pour l'hôpital de Moûtiers. DÉCISIONS suite à la rencontre du 19 Avril à Bozel

Réunis le 27 Avril pour faire le bilan de la Rencontre du 19 Avril et envisager l'avenir, le « Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers » a déploré la très faible de participation suite aux quelques 300 invitations lancées à tous les acteurs sanitaires et économiques, comme à l'ensembles des élus du territoire des 3 Vallées, bassin de santé de notre hôpital.

Rappelons que cette rencontre avait pour objet, suite à la fermeture des urgences et de la chirurgie en 2015, d'engager une réflexion approfondie sur un projet médical en cours d'élaboration au Centre Hospitalier Albertville Moûtiers (CHAM), qualifié par le directeur de l'ARS comme « la réponse adaptée aux besoins de la population et garantir la pérennité du site de Moûtiers » et d'effectuer d'abord un « état des lieux » local avec l'ensemble de ces acteurs...

En conséquence, après avoir débattu du projet de s'adresser directement à la population de notre bassin de santé en engageant une candidature « Ês-qualités » du collectif aux élections législatives à venir, le conseil d'administration a privilégié la réponse suivante :

- **adresser à chacun des futurs candidats de notre circonscription un questionnaire portant sur sa vision, et sur ses engagements pour répondre aux besoins locaux, à la lumière de leur connaissance concrète de la situation sanitaire spécifique des 3 vallées et des options proposées depuis longtemps par le collectif quant au rôle de cet hôpital de proximité**
- participer aux réunions de campagne des dits candidats en qualité de « citoyens lanceurs d'alerte »
- **organiser une réunion publique avant le premier tour des législatives, le Vendredi 9 Juin 2017 à Moûtiers à 19 h30, pour rendre compte des réponses écrites reçues des candidats.**

Information: Extrait de l'introduction à la RENCONTRE DU 19 AVRIL 2017

« Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, merci pour votre présence.

..... Je ne vous cache pas que nous avons espéré être plus nombreux ...

Depuis la fermeture des urgences de l'hôpital de Moûtiers en octobre 2015, précédant celle des blocs opératoires pour la saison touristique hivernale qui allait suivre, les déménagements par services et les annonces pour le moins fluctuantes, « l'identité », le contenu de Moûtiers est devenu particulièrement opaque et inquiétant.

Je ne vais pas énumérer ici les démarches et actions menées par le collectif qui seront développées plus tard dans les échanges, mais rappeler brièvement que 2015 fût **une année sinistrée** :

- Par la fermeture des urgences de Moûtiers et le transfert annoncé de la chirurgie traumatique à Albertville
- Par le déni Ministériel et de son bras armé régional (l'ARS) :
 - o de la consultation publique de Mars 2015, dans les 26 communes concernées, avec ses 6717 réponses et 99,4% d'avis favorables au projet du collectif ;
 - o de la prise de position des Belleville d'Avril et novembre pour le maintien de la chirurgie traumatique et des urgences ;
 - o des Vœux du Conseil Départemental du 2 Avril ;
 - o et de la délibération du CM de Courchevel du 21 décembre ;

On ne peut que s'interroger sur le peu de résultats alors que les mobilisations et les expressions des populations étaient si prometteuses !

Le 12 Mai 2015, une audience séparée d'une délégation d'élus et du collectif s'imposant de fait avait eu lieu au Ministère avec promesse de « retour vers nous ». Ceci explique-t-il cela : des

« cuisines » politiciennes clivantes, au moment même où le législateur écrivait dans **le titre liminaire de la Loi Santé : RASSEMBLER LES ACTEURS DE LA SANTÉ AUTOUR D'UNE STRATÉGIE PARTAGÉE ?**

Et puis plus rien !

À cette époque nos députés élaboraient et votaient la **LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de sante, qui développera dans son Chapitre V :**

« Ancrer l'hôpital dans son territoire ».

Article 98 : « L'agence régionale de santé veille à ce que l'accès aux soins, notamment dans les établissements de santé, soit garanti dans des délais raisonnables, quelles que soient les caractéristiques géographiques, climatiques et saisonnières du territoire.

Puis, celle n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, reprenait de façon plus détaillée, dans son Article 18

(I.- Le I de l'article L. 1434-3 du code de la santé publique est complété par un 6° ainsi rédigé) :

« Comporte, le cas échéant, un volet consacré aux besoins de santé spécifiques des populations des zones de montagne, notamment en termes d'accès aux soins urgents et d'évacuation des blessés, et tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de ces territoires. »

Puis encore, dans son article 23 : « ... permet, à titre expérimental et pour trois ans, au nom du principe d'équité territoriale, que **le projet régional de santé (PRS)** puisse « garantir aux populations un accès par voie terrestre à un service de médecine générale, à un service d'urgence médicale, à un service de réanimation ainsi qu'à une maternité dans des délais raisonnables non susceptibles de mettre en danger l'intégrité physique du patient en raison d'un temps de transport manifestement trop important ».

2016 restera une année funeste de « déshérence » du site hospitalier de Moutiers :

imprécisions et fluctuation de son contenu... y compris après la visite du CHAM par le nouveau directeur de l'ARS le 16 Février dernier ... qui a fait suite à l'ultime action du collectif lors de l'inauguration du Centre hospitalier de Chambéry (« LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE » sous couvert de M. MOLLARD, collaborateur de cabinet de Mme TOURAINE, Ministre de la Santé, le jeudi 22/12/2016...

Alors, la seule « prise » dans cette escalade nous a été fournie en 2017 par la réponse du directeur de l'ARS (une première depuis 4 ans !) que vous avez pu lire, assujettissant l'avenir de cet hôpital au « **projet médical du CHAM** » en cours d'élaboration.

Il y a donc matière à « remobilisation collective », en empruntant la voie même tracée par le législateur en 2016, en s'invitant dans cette rédaction :

Titre IV de la loi santé : RENFORCER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

Chapitre Ier : Renforcer l'animation territoriale conduite par les agences régionales de santé

Chapitre IV : Associer les usagers à l'élaboration de la politique de santé et renforcer les droits

Chapitre V : Créer les conditions d'un accès ouvert aux données de santé

Chapitre VI : Renforcer le dialogue social

Tel est le sens de cette RENCONTRE, EN TENANT COMPTE DE L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL dans vos communes et des « palliatifs » au transfert de la chirurgie et des urgences à Albertville...

Merci de votre attention... «